

Historique

Sur le territoire de Locminé, il existe depuis plusieurs années une réelle dynamique pour la promotion de la santé mentale. Ainsi, tous les ans, les usagers, professionnels, familles, citoyens se mobilisent lors de la SISM (Semaine d'Information de la Santé Mentale) et ont mis en place un CLSM (Conseil Local en Santé Mentale) répertorié.

Suite à ces actions, plusieurs constats ont émergé : les personnes concernées, en souffrance psychique, ont du mal à sortir seules de chez elles, souffrent de solitude et de stigmatisation et ont le sentiment d'être mal comprises.

L'ensemble des partenaires a souhaité travailler en collaboration pour proposer des actions nouvelles.

De ce travail en réseau est né le projet « Pros-pairs, l'alliance des professionnels et des pairs » porté par le GEM l'Harmonie.

La volonté des partenaires est de proposer un projet innovant qui a déjà été testé en France et dans divers pays (Canada, Québec, Royaume-Uni...) et qui a prouvé son efficacité.

Ce projet devrait favoriser « l'empowerment* » et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en souffrance psychique. Il a également pour buts la déstigmatisation, l'entraide et la solidarité dans la cité.

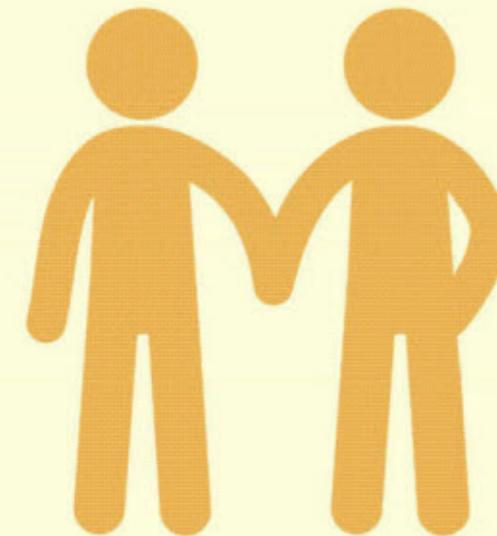
*L'empowerment peut se traduire par la réappropriation citoyenne de sa destinée, pour sortir de la dépendance, de l'invalidité et de la chronicité trop souvent associées au statut de patient.



impression : ATMI/EPSM Morbihan - octobre 2015



Des pairs-aidants à votre disposition



Contact

Pour obtenir plus d'informations sur ce projet, vous pouvez contacter Mme Aude Lamour, coordinatrice du projet :

- Par téléphone au
- Par mail : pair.aidance.locmine@gmail.com
- Adresse : 25 bis rue Tristan Corbière 56500 Locminé

Qu'est ce que la pair-aidance ?

La pair-aidance se fonde sur la reconnaissance que l'expérience du rétablissement est une compétence et une ressource mobilisable et transférable. Elle peut se définir par la capacité des personnes qui ont connu le rétablissement, d'agir sur leur propre vie, d'exprimer leurs souhaits, de faire et d'assumer leurs choix, de faire valoir leur droits fondamentaux dans les domaines de l'information, dans leur parcours de soins, dans l'évaluation des services et de faire évoluer les regards sur cette souffrance.

Le pair-aidant est un professionnel qui vit ou a vécu une période de souffrance psychique. Aujourd'hui stabilisé, il partage son vécu et son histoire avec des pairs et des professionnels. Il apporte, un conseil, une écoute bienveillante, un autre point de vue à l'utilisateur et un soutien dans les processus de rétablissement.

Le pair-aidant partage aussi son savoir avec les différents professionnels du territoire (la psychiatrie, le Conseil Départemental, l'habitat social, les CCAS, les services de tutelles et les associations d'action sociale) susceptibles d'orienter des personnes vers le dispositif PROS-PAIRS. Le pair-aidant doit avoir un rôle d'interlocuteur privilégié.

Comment bénéficier de Pros-pairs

Pour obtenir plus d'informations sur ce projet, vous pouvez contacter Mme Aude Lamour, coordinatrice du projet :

- Par téléphone au
- Par mail : pair.aidance.locmine@gmail.com
- Adresse : 25 bis rue Tristan Corbière
56500 Locminé

Missions, intérêts et bénéfices de Pros-pairs

Le rôle des pairs-aidants est d'accompagner des personnes en souffrance psychique et/ou isolées à identifier leurs problèmes et à reprendre le contrôle de leur vie en s'appuyant sur leurs ressources.

Les actions du pair-aidant ne se substituent pas aux actions des autres professionnels.

Il intervient sur deux grandes missions :

- 1 - Accompagnement physique comme support de création de lien
- 2 - Apport expérientiel comme support :
 - de déstigmatisation de la maladie par rapport à la famille et au monde extérieur.
 - d'espoir pour le pair-aidé : effet miroir, personne sans « blouse blanche ».
 - de connaissance des autres professionnels.

Compte tenu des problèmes spécifiques rencontrés par les personnes en souffrance psychique, le pair aidant peut intervenir autour de cinq thématiques non limitatives :

- L'accès aux soins et le parcours en santé.
- L'accompagnement social
- Le soutien personnel
- La transmission d'information
- Le logement